Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_12-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 6

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
20 mai 2026

Le 27 mai 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Laurence COINTOT pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL
Saïd BENDARRAZ pouvoir à Jean-Christophe LE GOT

Secrétaire de séance
Gwennaël TANO

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_12-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 27 mai 2026
Rapporteur : M. GUILLOU

Conseil municipal

Délibération

12 - Personnel - Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Le tableau des effectifs d'une collectivité dresse, par grade, la liste des postes permanents ouverts au sein des services. Toute mention relative à des recrutements annuellement validés procédant d'une autre délibération que le tableau des effectifs ne peut être prise en compte.

En principe, les emplois permanents de la fonction publique territoriale sont occupés par des fonctionnaires. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, tout emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans le respect des dispositions prévues aux articles L. 332-14, L. 332-8 1° ou L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Il est proposé de faire évoluer ce tableau afin d'adapter les postes de la collectivité aux mouvements observés, aux besoins et / ou aux évolutions des missions.

1/ Pour information, dans le cadre des avancements de grade validés par la collectivité, les modifications d'emplois sont les suivantes à compter du 1er mars

DIRECTION	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE
Direction de l'action éducative	Attaché (1 poste) Éducateur de jeunes enfants (2 postes) Animateur (2 postes) Animateur principal 2ème classe (3 postes) Rédacteur (1 poste) ATSEM principal 2ème classe (2 postes) Adjoint technique (4 postes) Adjoint technique principal 2ème classe (5 postes) Adjoint d'animation (2 postes) Agent de maîtrise (1 poste)	Attaché principal (1 poste) Éducateur de jeunes enfants de classe. exceptionnelle (2 postes) Animateur principal 2ème classe (2 postes) Animateur principal 1ère classe (3 postes) Rédacteur principal 2ème classe (1 poste) ATSEM principal 1ère classe (2 postes) Adjoint technique principal 2ème classe (4 postes) Adjoint technique principal 1ère classe (5 postes) Adjoint d'animation principal 2ème classe (2 postes) Agent de maîtrise principal (1 poste)
Direction cohésion sociale et vivre ensemble	Animateur (1 poste) Rédacteur principal 2ème classe (1 poste) Adjoint administratif (1 poste)	Animateur principal 2ème classe (1 poste) Rédacteur principal 1ère classe (1 poste) Adjoint administratif principal 2ème classe (1 poste)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_12-DE

Direction des affaires culturelles	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (2 postes) Rédacteur principal 2ème classe (1 poste)	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (2 postes) Rédacteur principa 1ère classe (1 poste)
Direction du patrimoine bâti et moyens logistiques	Rédacteur (1 poste) Rédacteur principal 2ème classe (1 poste) Technicien (1 poste) Adjoint administratif principal 2ème classe (1 poste) Adjoint technique (3 postes) Adjoint technique principal 2ème classe (3 postes) Agent de maîtrise (5 postes)	Rédacteur principal 2ème classe (1 poste) Rédacteur principal 1ère classe (1 poste) Technicien principal 2ème classe (1 poste) Adjoint administratif principal 1ère classe (1 poste) Adjoint technique principal 2ème classe (3 postes) Adjoint technique principal 1ère classe (3 postes) Agent de maîtrise principal (5 postes)
Direction jeunesse sports et vie associative	Rédacteur (1 poste) Technicien (1 poste) Adjoint administratif principal 2ème classe (1 poste) Adjoint technique (3 postes)	Rédacteur principal 2ème classe (1 poste) Technicien principal 2ème classe (1 poste) Adjoint administratif principal 1ère classe (1 poste) Adjoint technique principal 2ème classe (3 postes)
Direction des affaires générales et juridiques	Adjoint administratif (1 poste) Adjoint administratif principal 2ème classe (2 postes)	Adjoint administratif principal 2ème classe (1 poste) Adjoint administratif principal 1ère classe (2 postes)
Direction nature en ville et espaces publics	Adjoint technique (1 poste) Adjoint technique principal 2ème classe (3 postes) Agent de maîtrise (1 poste)	Adjoint technique principal 2ème classe (1 poste) Adjoint technique principal 1ère classe (3 postes) Agent de maîtrise principal (1 poste)
Direction de la communication	Adjoint technique principal 2ème classe (1 poste)	Adjoint technique principal 1ère classe (1 poste)

2/ <u>Dans le cadre des promotions internes validées par la collectivité, les transformations de postes sont les suivantes au 1er mars 2026</u>

- 1 agent du cadre d'emplois des animateurs nommé dans le cadre d'emplois des attachés ;
- 1 agent du cadre d'emplois des rédacteurs nommé dans le cadre d'emplois des attachés ;
- 1 agent du cadre d'emplois des agents de maîtrise nommé dans le cadre d'emplois des techniciens ;
- 9 agents du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles nommés dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

3) <u>Régularisation de postes</u>

Différents postes créés par délibération font aujourd'hui l'objet de changement de filière ou de grade doivent évoluer pour tenir compte de la réalité des services et de la mobilité des agents. Il est donc proposé les changements suivants :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_12-DE

Poste	Situation actuelle	Evolution proposée
Bergère municipale	Adjoint technique (C)	Agent de maîtrise (C)
ATSEM	Adjoint technique (C)	ATSEM principal 2ème classe (C)
ASVP	Adjoint administratif principal 2ème classe (C)	Adjoint technique principal 2ème classe (C)
Agent en charge de la production végétale	Adjoint technique (C)	Agent de maîtrise (C)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 2313-3 ;

Vu la délibération n° 6 du Conseil municipal du 9 février 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE les transformations suivantes :

- 2 postes catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques en 2 postes de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- 1 poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques en 1 poste de catégorie C, filière médico-sociale, dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- 1 poste catégorie C, filière administrative, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs en 1 poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints technique.

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée indéterminée. Le niveau de diplôme requis sera en cohérence avec le profil de poste et la rémunération correspondante avec le cadre d'emploi de référence.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 37	Pouvoir : 6	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Gwennaël TANO

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE